



Paris, le 4 juin 2025

Déchets alimentaires : une dynamique francilienne à renforcer pour respecter les objectifs de tri à la source

En 2015, la loi demandait aux collectivités de mettre progressivement en place le tri des déchets alimentaires jusqu'à sa généralisation 10 ans plus tard. **Dix-huit mois après l'échéance**, le département Déchets de L'Institut Paris Region - Ordif, présentait ce matin les résultats d'une enquête flash conduite début 2025 auprès des collectivités franciliennes, afin d'estimer la part de la population actuellement desservie par des solutions de tri à la source des déchets alimentaires. Cette enquête permet d'alimenter l'évaluation en cours du Plan Régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Une couverture encore partielle en Île-de-France

Au 1er janvier 2025, les collectivités déclarent que **2,7 millions des Franciliens** ayant accès à une solution de tri à la source des déchets alimentaires, soit environ **22 % de la population régionale**. En comparaison, l'Ademe estime à plus de 47% la part de population couverte en France. Les collectivités prévoient une montée en puissance dans les prochaines années (43 % en 2027, 73 % en 2031). Malgré tout, plus de la moitié **des habitants resteront non desservis avant 2028**.

La collecte privilégiée en zone centrale

24% de la population du territoire de la métropole du grand Paris ont accès à une collecte des déchets alimentaires par le service public, majoritairement en points d'apport volontaire. Les tonnages collectés dans la région progressent de 40 % sur une année pour friser les **19 000 tonnes en 2024** essentiellement orientée vers la filière de méthanisation. Ils restent néanmoins modestes si on les compare avec l'ensemble des biodéchets aujourd'hui non triés (près de 900 000 t annuelles).

Le compostage progresse

En 2024, plus de **4 400 sites de compostage de proximité** ont été recensés, principalement en pied d'immeuble (pour 1% des franciliens). Près de **658 000 habitants**, notamment en grande couronne, ont accès à un composteur individuel fourni par leur collectivité, soit 5% de la population régionale.

Des marges de progrès importantes

Face à la diversité des territoires et des modes d'habitat, l'étude insiste sur la nécessité de **combiner les solutions** (compostage individuel, partagé, collecte séparée) et d'**adapter les dispositifs** aux réalités locales. Une mobilisation renforcée et proactive des collectivités est indispensable pour motiver les franciliens au geste de tri.

Plus d'infos sur le site ordif.fr

Contact presse : Sandrine Kocki 01 77 49 75 78 /06 07 05 92 20

